Le Conseil général prépare la réussite des jeunes Samariens

COLLÈGE LES COUDRIERS

Villers-Bocage









www.education.somme.fr

ÉDITO



CHRISTIAN MANABLE Président du Conseil général de la Somme

Parce que les années collège sont une étape déterminante dans le parcours scolaire et la construction personnelle des jeunes Samariens, parce que tous doivent pouvoir étudier dans les meilleures conditions possibles, éveiller leur curiosité et développer tous leurs talents, le Conseil général s'engage en faveur de leur réussite éducative et de leur épanouissement personnel.

Les interventions du Département sont essentielles : il assure la construction, la rénovation, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des collèges dont il a la charge, tout comme l'accueil des collégiens samariens, leur restauration ou l'organisation de leurs transports scolaires.

Au-delà de ces compétences obligatoires, qu'il met en oeuvre de façon à offrir aux élèves les meilleures conditions d'étude, le Conseil général de la Somme mène de nombreuses politiques volontaristes qui favorisent la réussite scolaire, le développement personnel et l'égalité des chances des jeunes Samariens.

Vous trouverez dans cette plaquette des informations sur les moyens concourant à faire du collège que fréquente votre (vos) enfant(s) un lieu de réussite dans un environnement de travail de qualité. Vous y découvrirez également les actions mises en oeuvre par le Département pour encourager de meilleurs apprentissages, pour aider les familles à supporter le coût de la scolarité de leurs enfants, pour permettre à l'art et à la culture d'avoir leurs entrées au collège. Pour également soutenir la parentalité, les pratiques culturelles et sportives hors temps scolaire, la mobilité européenne et internationale des jeunes comme leur éducation citoyenne...

Je vous en souhaite une bonne lecture.



En complément de ses compétences obligatoires, le Conseil général mène des politiques volontaristes pour favoriser la réussite des collégiens du département.

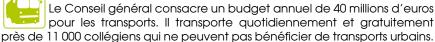
LE COLLÈGE, LIEU DE RÉUSSITE

BÂTIMENTS

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, issues des lois de décentralisation, le Département construit, rénove, entretient les collèges publics, dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité. Il finance également:

- le mobilier,
- les équipements informatiques,
- les outils de travail des agents,
- le matériel de restauration,
- les dépenses de fonctionnement de l'établissement (chauffage, électricité, eau, contrats de maintenance, contrôles réglementaires...).

TRANSPORTS



RESTAURATION SCOLAIRE

Pour la bonne santé des collégiens, le Conseil général entend assurer une restauration de qualité et permettre à tous les élèves de manger des repas équilibrés. Ainsi en 2013, plus de 2,2 millions de repas ont été servis aux 15 000 élèves du département.

Depuis la rentrée 2012, afin de permettre une restauration accessible à un plus grand nombre, il a fixé un tarif unique pour tous les collèges, minoré pour les bénéficiaires de l'Allocation Départementale de Scolarité. Par ailleurs, le déploiement en cours de systèmes d'accès informatisés aux demi-pensions des collèges permet la suppression progressive de la tarification au forfait au profit d'un paiement au repas.

La qualité est aussi recherchée à travers la formation des agents de restauration et avec l'utilisation de plus en plus importante de produits biologiques ou locaux (dispositif circuits courts). 34 collèges s'y sont déjà associés en fin d'année scolaire 2013/2014.

LE COLLÈGE NUMÉRIQUE : PRIORITÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL



Le Département a adopté un plan collège numérique pour doter tous les établissements publics des outils les plus récents pour servir les apprentissages des élèves :

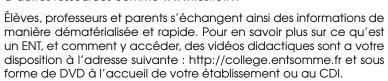
- espaces langues
- ordinateurs et vidéoprojecteurs interactifs dans chaque salle de classe et dans les Centres de Documentation et d'Information (CDI),
- > salles multimédia,
- ▶ tablettes numériques (fournies sur projet pédagogique de l'établissement),
- > systèmes de visioconférence et d'affichage dynamique,
- généralisation des Espaces Numériques de Travail (ENT) et des ressources numériques qui y sont associées.

À ces outils s'ajoutent d'importants travaux de câblage mais aussi la mise à disposition d'animateurs du collège numérique, qui facilitent l'utilisation par les équipes éducatives de ces outils. La moyenne départementale d'équipement est d'environ 1 ordinateur pour 3 élèves soit le double de la moyenne nationale.



DES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL POUR TOUS LES COLLÈGES

Les Espaces Numériques de Travail permettent aux élèves et à leur famille, d'accéder avec un code personnalisé à de nombreux outils d'échange et d'apprentissage : cahier de texte, notes (selon le choix de l'équipe administrative), dates de réunions, manuels, dictionnaire (Robert collèges), accompagnement à la scolarité (Maxicours) et d'autres ressources comme www.lesite.tv.





LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DES COLLÉGIENS

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Le Département finance aussi des actions pour rapprocher les collèges des familles, à travers l'appel à projets "Collèges et familles, des liens à renforcer". Les collèges qui proposent des projets peuvent ainsi créer des espaces parents, lieux d'animation et d'appui à la parentalité.



SOLIDARITÉ

Pour favoriser l'égalité des chances, le Conseil général attribue une Allocation Départementale de Scolarité aux familles les plus modestes, dont un ou des enfants suivent leur scolarité en collège. Cette aide concerne 30% des élèves et le Département y consacre plus d'un million d'euros chaque année.

LE CONSEIL GÉNÉRAL JUNIOR

Le Département soutient l'éducation citoyenne en permettant à une assemblée de jeunes collégiens élus, le Conseil général junior, de se réunir plusieurs fois par an. Cette assemblée a pour objectif de monter des projets thématiques à destination de l'ensemble des collégiens samariens. L'année 2014 verra l'élection de nouveaux Conseillers généraux juniors dans les six semaines suivant la rentrée des classes de septembre.



L'OUVERTURE INTERNATIONALE

Pour favoriser le développement d'une conscience citoyenne européenne, le Conseil général soutient les échanges et les projets éducatifs et culturels internationaux organisés par les établissements.

PASS'SPORT ET CULTURE

Tous les élèves de 6e sont concernés par ce dispositif, qui leur permet de bénéficier de 30€ pour pratiquer, en dehors du temps scolaire, une activité sportive ou culturelle de leur choix. Pour cela, près de 500 partenaires associatifs sont mobilisés aux côtés du Conseil général.



À LA RENCONTRE DE LA CULTURE ET DES **ARTS**

Avec le Parcours Artistique et Culturel (PAC collégiens 80), le Conseil général offre la possibilité à l'ensemble des collégiens samariens des 66 collèges du département d'avoir accès à un parcours artistique et culturel en classe tout au long de l'année. Ce parcours se décline en deux niveaux:

- les Rendez-vous culturels, ouverts à tous les collégiens, permettent à l'élève d'aller à la rencontre d'un artiste, d'une œuvre, d'un lieu culturel ou d'un métier d'art, et d'être ainsi sensibilisé aux domaines artistique et culturel.
- ▶ les Pratiques artistiques et culturelles, menées par des classes dont les projets ont été retenus dans le cadre d'un appel à projet auprès des collèges, approfondissent la rencontre avec l'œuvre en permettant à l'élève de participer à des ateliers de pratique animés par un artiste ou un professionnel de la culture.

Le Conseil général, en partenariat avec l'État (l'Éducation nationale et le Ministère de la Culture, DRAC Picardie), attribue une subvention aux collèges afin qu'ils construisent ces projets et mettent en œuvre ce parcours artistique et culturel. Les collèges peuvent participer à d'autres types d'actions culturelles comme Collège au cinéma, Plan séquence, les Concours lecture-écriture, le Prix de la bande dessinée des collégiens samariens et 4 jours avec l'Orchestre.



VOTRE COLLÈGE EN QUELQUES CHIFFRES

675 élèves scolarisés en 2013/2014.

14 agents du Conseil général travaillent dans l'établissement pour assurer l'accueil, la restauration, l'entretien et la maintenance.

Sur l'année scolaire 2013/2014, le Conseil général a financé le fonctionnement de votre collège pour 98 249 €, son équipement pour 10 723 € et 2 760 € ont été consacrés aux séjours et échanges linguistiques.

Votre établissement a aussi bénéficié d'une aide de 11 242 € pour réaliser des projets de sensibilisation à la Culture dans le cadre du PAC collégiens 80.

LA RESTAURATION CIRCUITS COURTS

Pour la confection des repas, pour des repas de qualité et l'année scolaire 2013-2014.

COLLÈGE LES COUDRIERS

Villers-Bocage



LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le Conseil général a déployé dans votre collège les outils issus des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE) qui permettent une plus grande circulation des connaissances et de l'information.

Votre collège dispose d'une salle multimédia équipée de 16 postes mis à la disposition des élèves ainsi qu'un poste pour le professeur et un poste pour le pilotage.

Des ordinateurs pour les élèves sont aussi disponibles au Centre de Documentation et d'Information (CDI) ainsi que dans les salles de technologies.

Votre établissement est connecté à Internet en très haut débit grâce à la fibre optique du réseau de Somme Numérique. Il dispose également d'un équipement de visioconférence et d'un espace numérique de travail.

Votre établissement est doté d'un espace langues. Cette salle permet d'appréhender et d'étudier différemment les langues étrangères. D'une surface moyenne de 60 m², l'espace langues dispose ainsi de 9 postes informatiques avec webcam et casques, d'un tableau blanc interactif (TBI) ainsi que d'une flotte de baladeurs MP3.

Au total, votre collège bénéficie de 119 ordinateurs et de 24 appareils de vidéoprojection.

LES TRAVAUX DE MAINTENANCE

- → Réfection du trottoir donnant accès à l'administration
- → Remplacement du piano en cuisine
- → Remplacement du four mixte en cuisine



COLLÈGE LES COUDRIERS - rue de la Chapelle -80260 VILLERS-BOCAGE - Tél.: 03 22 93 70 51 http://etablissements.ac-amiens.fr/0801339w/

Conseil général de la Somme

53 rue de la République CS 32615 80026 Amiens Cedex 1 Tél. 03 22 71 81 21 contact@somme.fr

